

**Département de la SOMME**  
**Arrondissement de MONTDIDIER**  
**Canton de MOREUIL**  
**Mairie de DOMART-sur-la-LUCE**

*Nbre de Conseillers : 11*  
*Nbre de présents : 6*  
*Nbre de représenté(s) : 4*  
*Nbre d'absent(s) / excusé(s) : 1*

*Date de convocation : 29/06/2017*  
*Date d'affichage : 07/07/2017*

|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| <b>Compte-rendu du</b> | <b>4 juillet 2017</b> |
|------------------------|-----------------------|

Le quatre juillet deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

**Présents** : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - Mme CADET Vinciane - M. CARON Yves - Mme DELAVENNE Fabienne - M. SALOME Marc

**Représentés** : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom : Mme CHAVERON Colette à M. CARON Yves, M. GAUDRILLER Patrick à Mme DELAVENNE Fabienne, M. PERRIN Sébastien à Mme ALLIOTE Sophie, M. WALLET Jacky à Mme CADET Vinciane

**Excusé** : M. BOILEAU Florent

**Secrétaire de séance** : M. SALOME Marc

-----  
Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les pouvoirs reçus.

### **Ordre du jour**

#### **1. Projet complexe périscolaire sur la commune de Démuin**

- Considérant la proposition du SISCO du RPI de La Luce concernant le projet de construction d'un complexe périscolaire et son implantation sur la commune de Démuin
- Considérant le courrier de la Sous-Préfecture en date du 10 avril 2017
- Considérant qu'au regard des statuts du Syndicat intercommunal, il apparait que le SISCO ne dispose pas de la compétence qui permettrait de porter le projet de création/construction

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des voix (9 voix Pour et 1 voix Contre) :

- que le projet de construction soit porté par la commune de Démuin au nom des 7 communes du regroupement (Aubercourt, Berteaucourt, Domart, Démuin, Hangard, Ignaucourt, Thennes)
- L'implantation du complexe périscolaire sur la commune de Démuin
- La participation financière au projet par la commune en fonction du nombre d'habitants

## 2. Devis entretien des chauffages des bâtiments communaux

Deux devis ont été reçus pour mettre en place un contrat annuel pour l'entretien des chauffages des bâtiments communaux :

- L'entreprise VICENTE de Gentelles pour un montant de 826 € H.T
- L'entreprise Yves LE ROL de La Neuville Sire Bernard pour un montant de 760 € H.T.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Yves LE ROL pour un montant de 760 € HT.

## 3. Réforme des rythmes scolaires

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa réunion du 3 juillet 2017, les membres présents du SISCO du RPI de la Luce ont décidé à la majorité d'être volontaire pour obtenir dès la rentrée de septembre 2017 des nouveaux rythmes scolaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Le Maire propose au Conseil Municipal de revenir à la semaine de 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le retour à la semaine des 4 jours.

## Divers

- Etat du chemin du Tour de Ville
- Réouverture du PLU

## Fin de la séance 20h55.

SIGNATURES :

|             |                   |                |               |               |                 |
|-------------|-------------------|----------------|---------------|---------------|-----------------|
| S.ALLIOTE   | F.BINET           | F.BOILEAU<br>X | V. CADET      | Y.CARON       | C.CHAVERON<br>X |
| F.DELAVENNE | P.GAUDRILLER<br>X | M.SALOME       | S.PERRIN<br>X | J.WALLET<br>X |                 |